

Leudelange, le 9 avril 2018

Jean-Pierre Roemen
26, rue de la Vallée
L-3368 Leudelange
Luxembourg

Collège des Bourgmestre et Echevins
de la Commune de Leudelange
5, place des Martyrs
L-3361 Leudelange
Luxembourg

Madame la Bourgmestre,
Messieurs les Echevins,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 13, alinéa 3 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, je souhaiterais demander au collège des bourgmestre et échevins de faire figurer la motion suivante sur l'ordre du jour du conseil communal du 30 avril 2018.

Motion

Le conseil communal,

constatant que le collège des bourgmestre et échevins envisage dans sa déclaration 2018 – 2023 d'instaurer « un système de location de vélos et vélos électriques en collaboration avec les communes limitrophes de la Ville de Luxembourg » ;

constatant que la Ville de Luxembourg a marqué à plusieurs reprises sa volonté d'entamer une extension du réseau du service vel'oh aux communes limitrophes, y compris la Commune de Leudelange ;

considérant que l'adhésion au réseau du service vel'oh encouragerait la mobilité douce dans la commune et améliorerait la qualité de vie des citoyens ;

considérant que cette adhésion au réseau du service vel'oh doit être accompagnée d'une amélioration de l'infrastructure destinée à la mobilité douce afin d'être une mesure efficace contre l'accroissement du trafic individuel motorisé ;

invite le collège des bourgmestre et échevins

à s'engager auprès de la Ville de Luxembourg afin que le réseau du service vel'oh soit étendu à la Commune de Leudelange dans les meilleurs délais ;

à examiner la possibilité de mettre en place des stations vel'oh aux endroits suivants : Commune de Leudelage, Stiédswee (Arrêt de Bus), Schaefert (Arrêt de Bus), Grasbësch (Arrêt de Bus) ;

à tenir compte que la mise en place d'une station vel'oh dans les environs de la Rue de Leudelage à Cessange sera indispensable, vu le critère de la distance à franchir pour rejoindre une autre station déjà existante du réseau ;

à examiner la possibilité de l'aménagement d'une piste cyclable sécurisée de façon adéquate, allant de la rue de Cessange jusqu'à la Rue de Leudelage à Cessange.

Veillez croire, Madame la Bourgmestre, Messieurs les Echevins, en l'expression de ma très haute considération.

Jean-Pierre Roemen
Conseiller communal